
**Arrêtés ministériels relatifs aux classements d'œuvres avec
la qualification de trésor en application du décret du 17
mars 2022 portant protection du patrimoine culturel
mobilier**

Extraits

A.M. 15-07-2025

M.B. 23-09-2025

Par arrêtés ministériels datés du 15 juillet 2025, la Ministre de la culture a décidé, en application du décret du 17 mars 2022 portant protection du patrimoine culturel mobilier, ce qui suit :

- l'ornement Cotrel, réalisé par l'Atelier Dormal-Ponce, de la Cathédrale Notre-Dame de Tournai est classé avec la qualification de trésor ;

- l'ornement dit « Grand Rouge de Saint-Martin » réalisé par l'Atelier Dormal-Ponce, de la Cathédrale Notre-Dame de Tournai est classé avec la qualification de trésor.